

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 28 mars 2024

Etaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaele SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Abdelkrim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme CARON a donné pouvoir à Mme SYLVAIN

Mme EUSEBE a donné pouvoir à Mme WATERLOT

Mme COUCHOT a donné pouvoir à M. LANTERI

Mme BENICHOU a donné pouvoir à M. LACHAS

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours

Mme JOSÉ a rejoint la séance à 20h32, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire, après avoir donné procuration à Mme DISANT

M. BOULTAME a rejoint la séance à 20h33, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire

M. DAOUDI a rejoint la séance à 21h10, à partir de la délibération relative à l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS, après avoir donné procuration à M. ROLLET puis a quitté la séance à 00h22 après le vote des subventions

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20240403-4-6-04-2024-DE

Date de télétransmission : 08/04/2024

Date de réception préfecture : 08/04/2024

Madame Simone DUFAYET est désignée secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 4.6/04/2024

NOMENCLATURE ACTES :

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA « L'ANTARES »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des finances et de la commande publique,

VU le code général des collectivités territoriales, articles L.1612-12, 13 et 14, et L.2121-14 et L.2121-31 relatifs aux comptes de gestion et aux comptes administratifs,

VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics,

VU la délibération n°2.1/09/2021 du Conseil municipal du 29 septembre 2021 portant passage à la nomenclature M57 et fixant les modes de gestion des amortissements pour tous les budgets de la ville,

VU la délibération n°1.6/03/2023 du Conseil municipal du 29 mars 2023 portant approbation du budget primitif du budget annexe du cinéma « L'Antarès »,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget annexe du cinéma « L'Antares » élaboré par Monsieur le Trésorier Municipal,

CONSIDERANT qu'en application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte,

CONSIDERANT que le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif,

CONSIDERANT les écritures du compte de gestion du budget annexe du Cinéma l'ANTARES présentées ci-dessous :

Budget annexe du Cinéma	Résultat de l'exercice 2023	Résultat clôture 2023
Investissement	640,05 €	-2 816,05 €
Fonctionnement	17 111,14 €	111 144,37 €
TOTAL	17 751,19 €	108 328,32 €

CONSIDERANT que le compte de gestion établi pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif,

CONSIDERANT la présentation de ce point en commission « Finances » le 25 mars 2024,

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

DECIDE A L'UNANIMITE

(3 abstentions : Mmes Bénichou et Foursane / Mr Lachas)

ARTICLE 1 : D'ARRETER LE RESULTAT DE L'EXERCICE DU COMPTE DE GESTION du budget annexe du cinéma « L'Antares » du comptable pour l'exercice 2023 à la somme globale de 17 751,19 €.

ARTICLE 2 : D'ARRETER LE RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE DE GESTION du budget annexe du cinéma « L'Antares » du comptable pour l'exercice 2023 à la somme globale de 108 328,32 €.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux personnes concernées et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**

Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

.....



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.